



Question pension alimentaire

Par Laurence14

Bonjour,

J'avais une question concernant la pension alimentaire.
Que prend t' elle exactement en charge ?
Activités extra scolaire comprise ?

Et pour les séjours chez le papa est ce à moi de fournir les vêtements ?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Elle prend tout en charge , elle peut être en numéraire (argent)Et/ou prise en charge des frais (clairement noté sur le jugement)
Donc si rien de noté dans le jugement pour une pension alimentaire sous forme de prise en charge des frais , c'est qu'elle n'est que en numéraire .

Dans l'interet de l'enfant il faut mieux fournir un change et veiller à ce qu'il revienne .

Par Laurence14

Donc, la pension règle également les activités extra scolaires tels que les activités sportives des enfants ? Les différentes cantine ? Les voyages scolaires ?
Pour les changes, il ne serais pas judicieux que le papa en ai à son domicile surtout quand les enfants partent 1 semaine voir 1 mois ?

Par kang74

Donc, la pension règle également les activités extra scolaires tels que les activités sportives des enfants ? Les différentes cantine ? Les voyages scolaires ?

Oui.

La pension alimentaire est une somme définie par rapport aux revenus de l'autre parent .

Si elle n'est qu'en numéraire dans votre jugement, elle prend bien tout en compte .

Si il y a une prise en charge des frais dans d'autres jugement, c'est sur cette même somme qu'on en tient compte aussi : il ne peut n'y avoir aucune pension en argent dans ce cas là, (ou moindre).

Il est d'usage que le parent gardien fournisse un change (bis) que l'autre parent peut laver et surtout rendre .

Le parent gardien est sensé faciliter l'exercice des droits de l'autre parent .

S'il n'a pas envie de faire des lessives tous les jours, ou que ses enfants aient des tenues adaptés aux activités , il peut aussi en acheter ou s'en faire prêter (il n'est pas sensé avoir une panoplie complète, il n'est pas en GA)